

Québec, le 21 avril 2020



**Objet : Votre demande d'accès aux documents**  
**N/D : DA-2019-2020-00590**

Monsieur,

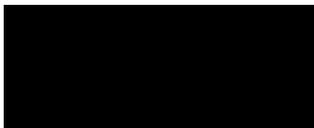
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 26 mars dernier, visant à obtenir copie des documents relatifs à deux incidents impliquant plusieurs véhicules et causés par un nid-de-poule, survenus le 27 février et le 2 mars 2020 sur la route 116, direction Est, à la hauteur de la sortie de l'autoroute 30.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents  
des organismes publics et sur la protection des  
renseignements personnels,



Debra Dollard

p. j.